



COMMUNIQUÉ DE LA DIRECTION

JEUDI 05 NOVEMBRE 2020

INFORMATIONS AUX FAMILLES

Chers visiteurs et familles

Les visites sur rendez-vous démarreront le lundi 9 novembre prochain.

Nous avons fait le choix de visites en salle, dans les endroits confortables, faciles à aérer et à nettoyer.

Le protocole décrit ci-dessous est très semblable à celui du printemps. Nous l'avons assoupli à chaque fois que cela était possible. Il permet d'éviter au maximum les contacts et les contaminations croisées entre les visiteurs et les résidents.

Une charte à remplir et signer devra être remise avant la visite. La signature de ce document engage l'honnêteté, la sincérité et la responsabilité de son signataire quand a son état de santé

Vous trouverez ci-dessous, les principaux éléments qui encadrent cette organisation particulière.

Modalités autour des visites

- Une organisation spécifique est prévue pour l'accompagnement de fin de vie et les personnes alitées. Ces dispositions ne rentrent pas dans le cadre des visites de la présente charte.
- Les visites sur rendez-vous sont réservées en priorité à la famille proche, sauf situation où le résident n'a pas de famille identifiée.
- Les enfants sont autorisés à partir de 6 ans et impérativement porteurs d'un masque.

• **Résidences du Parc du Carmel et des Oréades : 02.97.46.43.54**

- Les visites ont lieu dans la salle d'animation des Oréades,
- L'entrée des visites pour les deux résidences, se fera exclusivement par la porte d'accueil des Oréades, afin de sécuriser les flux,
- A l'arrivée de de chaque RDV la porte sera ouverte par l'agent d'accueil à partir de la salle d'animation,
- Il y aura 2 visites simultanées dans la salle qui sera divisée en deux espaces distincts.

• **Résidence les Nymphéas : 02.97.47.07.07**

- Les visites se font dans la salle d'animation,
- Les visiteurs entrent et sortent par les portes donnant sur l'extérieur
- Il y aura 2 visites simultanées dans des espaces séparés

• **Résidences Parc Er Vor : 02.97.61.86.10**

- L'accueil se fait dans la cafétéria.
- Les visiteurs entrent et sortent par la porte directe donnant sur le perron d'entrée



Préparation de la visite

- Les rendez-vous sont à prendre
 - auprès des accueils de chaque résidence, de 10h à 15h du lundi au vendredi
 - Sur DOCTOLIB, à compter du lundi 9 novembre. Le lien sera disponible sur notre site internet et permettra de prendre des rendez-vous à n'importe quel moment.
- Les visites ont lieu du lundi au samedi entre 10h30 et 17h30 (9 créneaux horaires de 20 minutes) y compris les jours fériés.
- La charte est téléchargeable sur le site internet. Les personnes qui le souhaitent peuvent l'imprimer et la remplir à domicile. Pour les autres, le document sera à disposition à l'entrée de la salle de visite. Merci de vous munir de votre stylo.



Organisation des visites

- Les visiteurs doivent impérativement respecter la signalétique et le parcours prévu dans la résidence visitée.
- Le lieu d'accueil et de visite est fléché sur chaque résidence, un agent vous accueillera **à l'heure dite** du rendez-vous. Les familles sont priées de respecter les horaires afin d'éviter de croiser les autres familles.
- Le nombre de visiteurs pour le même résident est limité **deux personnes** pour une même visite.



Consignes à respecter durant les visites

- Il est demandé aux visiteurs de conserver leur masque durant tout le temps de présence sur l'établissement et durant la visite. En cas de difficulté à communiquer, merci de vous adresser à l'agent d'accompagnement qui vous aidera selon les possibilités.
- Les visiteurs se désinfectent systématiquement les mains avec la Solution Hydro Alcoolique fournie par l'établissement.
- Une prise de température est effectuée à l'entrée des visiteurs.
- La charte est lue, remplie, datée et signée. Elle est déposée dans la bannette prévue à cet effet.
- Les proches s'installent aux places réservées à cet effet. Une protection en plexiglas peut être proposée en fonction des troubles du résident.
- Les visiteurs évitent au maximum de toucher les surfaces.
- Les contacts physiques **sont strictement interdits** avec le résident, le personnel ou tout autre visiteur croisé.
- Il est interdit de faire passer directement au résident tout colis (nourriture, vêtement). Le passage des colis se fait par les SAS d'entrée.
- Une désinfection des mobiliers et des poignées de porte est réalisée entre chaque visite.



Conditions suspensives de visites

- Si un cas de COVID 19 est constaté dans l'établissement
- Si **les règles ne sont pas respectées** par les familles et/ou résidents ;
- La visite est strictement interdite si le visiteur présente des symptômes ou a été en contact avec des personnes atteintes du COVID-19 dans les 7 jours précédant la visite.



Intérêt de la Charte :

Le visiteur certifie, dans les 7 jours précédant le rendez-vous :

- Ne pas présenter de toux ou de maux de gorge
- Ne pas avoir de fièvre
- Ne pas avoir pris de médicament contre la fièvre depuis 6h
- Ne pas présenter de troubles digestifs
- Ne pas avoir constaté de perte d'odorat ou de goût
- Ne pas avoir été en contact avec des personnes présentant des symptômes du COVID-19

Quelques conseils de santé publique

Le masque :

- Le masque doit couvrir le visage du haut du nez, jusqu'au menton.
- Une fois en place, **vous ne devez plus le toucher.**
- Pour le manipuler, servez-vous des élastiques et uniquement des élastiques.
- Toucher son masque revient à contaminer ses mains et donc, ce que l'on touche : nettoyez-vous les mains à la SHA après chaque contact fortuit.

La Solution Hydro Alcoolique :

- Une dose du bouton poussoir suffit, si elle est bien utilisée.
- Pensez au-dessus des mains, aux entre-doigts et aux ongles.
- Les poignets font partie du lavage des mains.
- Relavez-vous les mains après chaque contact douteux.

L'agent coordonnant les visites est là pour vous aider et permettre que la visite se passe au mieux, en toute sécurité. N'hésitez pas à le solliciter.

Nous ne doutons pas de votre implication et nous espérons que ces mesures de visites encadrées seront transitoires.
Nous vous souhaitons de profiter au mieux de ce temps d'échange avec votre parent.

Résidence du Parc du Carmel
26 rue Vincent Rouillé
56000 VANNES
Tél. 02 97 46 43 54
Fax 02 97 63 49 79

Résidence Les Oréades
26 rue Vincent Rouillé
56000 VANNES
Tél. 02 97 46 43 54

Résidence Les Nymphéas
17 rue du 505è RCC
56000 VANNES
Tél. 02 97 47 07 07
Fax 02 97 47 58 97

Résidence Parc Er Vor
2 rue des Chênes
56890 MEUCON
Tél. 02 97 61 86 10
Fax 02 97 61 86 11